

Mémoire de l'Université de Montréal

dans le cadre de consultation publique du ministre responsable de
l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration sur la planification
de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029

15 août 2025

Table des matières

Sommaire des recommandations	2
Introduction et commentaires généraux	4
Mise en contexte	5
1. Notre rôle dans la société québécoise comme grande université francophone	5
2. L'importance de la francisation	5
3. L'importance des cycles supérieurs pour l'innovation et la recherche et développement.....	6
4. Une occasion unique pour attirer des chercheurs de calibre mondial	7
5. Le besoin de prévisibilité.....	7
6. Les étudiants internationaux sont des contributeurs nets aux services	9
Choix stratégiques	10
1. Les cycles supérieurs comme vecteur d'innovation, de productivité et de développement économique .	10
2. Demandes de renouvellement des quotas	11
3. Dimension régionale	12
4. Liste de traitement simplifié :	13
Orientations	14
Conclusion	20
Annexe 1	21

Sommaire des recommandations

Recommandation 1

Exclusion des cycles supérieurs des quotas

Exclure les étudiants et étudiantes des 2^e et 3^e cycles des plafonds d'immigration afin de préserver la capacité d'innovation et de recherche des universités.

Recommandation 2

Exclusion des demandes de renouvellement de CAQ

- Exclure les demandes de renouvellements des certificats d'acceptations du Québec (CAQ) de la comptabilisation des nouveaux étudiants et étudiantes dans le calcul du quota annuel.

Si l'on choisissait de ne pas donner suite à cette recommandation :

- Modifier l'article 106 du Règlement sur l'immigration au Québec afin d'y inscrire une période de renouvellement automatique correspondant à un nombre prédéterminé de trimestres par cycle d'études.

Recommandation 3

Planification pragmatique de l'immigration étudiante et scientifique

Reconnaître et soutenir cette réalité interconnectée, en favorisant une approche globale pragmatique de l'attractivité universitaire, plutôt qu'une logique de régionalisation stricte.

Recommandation 4

Faciliter le recrutement des professeurs

- Réintégrer sans délai les professeurs et professeures dans la liste de traitement simplifié.
- Instaurer un mécanisme de consultation obligatoire avec les établissements universitaires avant toute modification future de cette liste.
- Maintenir ouvert le volet des talents d'exception du Programme de sélection des travailleurs qualifiés pour permettre aux universités de finaliser leurs engagements de titularisation des professeures et professeurs internationaux déjà présents au Québec.

Recommandation 5

Moduler la baisse des étudiants étrangers en fonction des projets d'enseignement et de recherche légitimes

- Traiter de manière distincte le réseau de confiance formé parmi les établissements universitaires et collèges afin d'y prioriser un maintien, voire un rehaussement des quotas.
- Diminuer les quotas octroyés aux établissements n'effectuant pas une sélection sur la base de critères relatifs à l'enseignement et à la recherche et réaffecter la différence au réseau de confiance.
- Mettre en place un processus efficace d'échange d'information entre les ministères et les universités afin d'assurer une gestion cohérente et prévisible des quotas.
- Ajuster la réduction de 13 % des seuils d'immigration de manière différenciée, en appliquant une part plus importante de cette baisse au Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Recommandation 6

Adopter le scénario C

Une fois adoptée la modulation proposée à la recommandation 5, fixer le seuil à 45 000 admissions, afin de limiter l'effet négatif des quotas sur l'attractivité du Québec auprès des jeunes talents internationaux et de préserver notre capacité à former et retenir des personnes immigrantes francophones hautement qualifiées.

Recommandation 7

Mettre en œuvre l'orientation 3

Reconnaître le rôle des universités dans la francisation des étudiantes et étudiants non francophones, qu'ils soient citoyens canadiens, résidents permanents ou étudiants internationaux.

Recommandation 8

Reconduire le Programme de l'expérience québécoise

Considérer tout autre mécanisme prévisible et accessible sans égard à la profession permettant le traitement accéléré des demandes de résidence permanente pour les personnes diplômées de l'étranger.

Recommandation 9

Reconnaître la plus-value pour l'innovation et l'apport économique à moyen et long terme des étudiants internationaux

- Préserver la capacité du gouvernement à sélectionner une immigration permanente parmi les étudiantes et étudiants étrangers souhaitant demeurer au Québec indépendamment des enjeux de main-d'œuvre à court terme.
- Reconnaître que les étudiantes et étudiants étrangers, à plus forte raison celles et ceux des 2^e et 3^e cycles, sont une plus-value économique pour nos entreprises et notre société et que restreindre leurs possibilités de rester au Québec affaiblirait notre capacité d'innovation.

Si le gouvernement choisissait tout de même d'aller de l'avant avec une sélection en fonction des besoins en main-d'œuvre parmi les étudiantes et étudiants étrangers souhaitant devenir résidents permanents :

- S'arrimer aux priorités du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en matière de main-d'œuvre, d'innovation et de développement économique plutôt que sur les besoins en main-d'œuvre à court terme.

Introduction et commentaires généraux

Le 5 juin 2025, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Jean-François Roberge, a déposé à l'Assemblée nationale les propositions d'orientations pluriannuelles en matière d'immigration pour la période 2026-2029. Le cahier de consultation fait état de plusieurs constats qui guident l'action gouvernementale en matière d'immigration. En parallèle, le recueil de statistiques sur l'immigration au Québec présente une série de données démographiques, socioéconomiques et administratives servant de base de discussion commune.

Pour la première fois, la planification 2026-2029 prendra en considération le nombre de résidentes et résidents temporaires sur le territoire du Québec. Le cahier de consultation nous demande également de prendre position sur trois choix stratégiques ainsi que six orientations, en plus de nous inviter à proposer des indicateurs qui permettraient d'évaluer certains écarts statistiques.

Nous saluons la volonté exprimée du ministre de consulter l'ensemble de la société civile sur la question de l'immigration.

L'Université de Montréal, à titre d'établissement francophone de classe mondiale, accueille une population étudiante étrangère qui contribue à la vitalité de son enseignement et de ses activités de recherche. Plusieurs représentations ont été faites par le passé à ce sujet. La plus récente s'est déroulée à l'occasion de l'étude du projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers, où nous avons signé un mémoire avec l'Université Laval, l'Université McGill et l'Université de Sherbrooke¹.

Dans le présent mémoire, nous précisons d'abord notre position générale dans une mise en contexte sur la question des effectifs étudiants internationaux en mettant l'accent sur leur apport à notre communauté universitaire ainsi qu'à la société québécoise dans son ensemble. Nous nous prononcerons ensuite sur les choix stratégiques ainsi que les orientations contenues dans le cahier de consultation. Nous concluons par une série de recommandations concrètes.

¹ Université Laval, Université McGill, Université de Montréal et Université de Sherbrooke, *Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens à l'occasion des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, 5 novembre 2024, en ligne : <https://liens.umontreal.ca/3CdcMqK>

Mise en contexte

Avant de nous prononcer sur les orientations du gouvernement, nous souhaitons réaffirmer les principes suivants sur lesquels se fonde l'ensemble de notre action.

1. Notre rôle dans la société québécoise comme grande université francophone

Depuis notre fondation en 1878, nous accompagnons le Québec dans ses grandes transformations. Forte d'une histoire qui l'a amenée à jouer un rôle crucial dans le développement de cette culture, l'Université de Montréal a été l'un des principaux creusets où se sont développés les aspirations et les rêves du Québec moderne. Nous avons contribué à bâtir une société fièrement francophone, moderne, ouverte et ambitieuse. Présents à l'échelle internationale, nous faisons rayonner la culture et la recherche québécoises en français et dans bien d'autres langues.

Nos étudiantes et étudiants, chercheuses et chercheurs et professeures et professeurs sont à l'image de notre société. Issus de toutes les régions du Québec et du monde, ils tissent des liens ici et ailleurs au Canada, dans la francophonie et à l'étranger. Par leur engagement, ils renforcent l'influence du Québec sur la scène internationale et contribuent à son développement économique et social.

Qu'elles s'établissent au Québec après leurs études ou qu'elles poursuivent leur parcours à l'étranger, nos personnes diplômées participent à la prospérité de notre société. Il en va de même pour nos étudiantes et étudiants internationaux qui, en plus d'assumer les frais complets de leur formation (sauf exception)², s'intègrent à notre économie, enrichissent nos réseaux professionnels et deviennent des ambassadeurs de notre culture, de nos idées et de nos entreprises à l'échelle mondiale.

2. L'importance de la francisation

Le français est une grande langue internationale. En tant que langue officielle et seule langue commune du Québec, il représente un aspect essentiel de l'identité de l'Université de Montréal. Notre ambition est d'ailleurs de devenir l'université de langue française la plus influente au monde³. En ce sens, nous nous inscrivons en droite ligne avec l'objectif gouvernemental de faire du Québec une société fièrement francophone.

L'École de français de la Faculté de l'apprentissage continu est depuis 1945 un précurseur de la francisation et de l'enseignement du français langue seconde. Nous contribuons de façon continue à la francisation de citoyens non-francophones et accueillons des étudiants et étudiantes et des professeurs et professeurs de partout dans le monde. En les intégrant à notre société, nous renforçons la cohésion sociale et la vitalité de la

² Les étudiants français et les étudiants belges francophones. Gouvernement du Québec, *Exemption des droits de scolarité supplémentaires en vertu d'ententes internationales*, en ligne : <https://bit.ly/4mewsFR>.

³ Université de Montréal, *L'Université de Montréal et du monde de demain. Plan stratégique 2022-2032*, en ligne : <https://liens.umontreal.ca/4IsldiK>

langue française. Nous croyons que le Québec peut inspirer le monde, à condition de miser sur une francophonie inclusive, dynamique et tournée vers l'avenir.

Nous croyons fermement que la langue française constitue un levier stratégique pour le développement du Québec et son rayonnement international. En tant qu'université francophone de premier plan, nous assumons pleinement notre responsabilité dans la vitalité de cette langue, tant sur le plan culturel que sur le plan scientifique. Nous avons d'ailleurs une équipe qui est entièrement vouée à cette mission : UdeM français⁴. En plus de concevoir des campagnes promotionnelles pour la valorisation du français, UdeM français élabore et met en œuvre des politiques, directives et outils linguistiques qui guident l'ensemble de notre communauté universitaire dans son désir de vivre en français⁵.

C'est pourquoi nous sommes préoccupés par les signes persistants d'un recul du français, notamment à Montréal, et par ses effets potentiels sur l'attractivité de notre établissement auprès des populations étudiantes locales et internationales. Nous avons d'ailleurs contribué activement aux réflexions du gouvernement du Québec au moment des travaux d'analyse du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec⁶, et lancé des pistes d'action concrètes pour renforcer le français comme langue d'intégration, de savoir et d'innovation, qui sont abordées dans la section du présent mémoire concernant l'orientation 3.

3. L'importance des cycles supérieurs pour l'innovation et la recherche-développement

La prospérité du Québec repose sur sa capacité à innover. Cette capacité dépend directement de la qualité de notre capital humain, notamment des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs qui jouent un rôle clé dans les activités de recherche-développement. Dans son budget 2025, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 600 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer l'innovation et son intégration dans les entreprises⁷. Or, sans la contribution des étudiantes et étudiants internationaux des cycles supérieurs, nous risquons une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, ce qui compromettrait notre souveraineté scientifique et notre productivité. Il s'agirait également d'une perte nette pour les réseaux professionnels internationaux fréquentés par nos personnes diplômées, notamment dans les centres de recherche de calibre mondial et au sein d'entreprises innovantes à travers la planète. À un moment charnière pour notre avenir collectif, ce risque est trop grand pour être ignoré.

Dans un contexte où le tissu économique québécois est majoritairement composé de PME disposant de ressources limitées pour innover, les universités de recherche comblent un vide structurel. Elles fournissent l'expertise, les infrastructures et les talents nécessaires pour soutenir l'innovation. À l'échelle canadienne, elles réalisent plus de 76 % des projets de recherche-développement commandés par l'industrie⁸ et sont les

⁴ Université de Montréal, *UdeM français : mission, vision, mandat*, en ligne : <https://liens.umontreal.ca/45tPDv1>.

⁵ Université de Montréal, *Politiques et directives linguistiques*, en ligne : <https://liens.umontreal.ca/4oAJRR7>.

⁶ Université de Montréal, *Mémoire de concernant le projet de loi 96 (Loi sur la langue officielle commune du Québec, le français)*, 5 octobre 2021, page 5 à 8, en ligne : <https://liens.umontreal.ca/4mFCJky>.

⁷ Ministère des Finances du Québec, *Budget 2025-2026 : Pour un Québec fort, plan budgétaire*, 25 mars 2025, p. 60, en ligne : <https://bit.ly/3Jdyw9s>.

⁸ U15 Canada, *Dynamiser l'innovation : les grandes universités de recherche du Canada et la voie vers notre prospérité locale*, février 2025, p. 4, en ligne : <https://bit.ly/4lri0Qz>.

Le manque de capacité était un des obstacles les plus importants à l'innovation au sein des entreprises.

principaux détenteurs de brevets internationaux, un rôle qu'assument plutôt les entreprises dans les autres pays du G7⁹.

Les universités de recherche remplissent un rôle essentiel dans la boucle de rétroaction qui lie la recherche à l'innovation. La main-d'œuvre qui permet de mener à bien les initiatives de recherche-développement, tant du secteur industriel que du secteur universitaire, est composée de personnes hautement qualifiées, notamment les étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs et les postdoctorants et postdoctorantes. En 2022-2023, 22,9 % des étudiants et étudiantes de 2^e cycle et 47 % de ceux et celles de 3^e cycle inscrits aux universités québécoises venaient de l'étranger¹⁰. À l'Université de Montréal, cette proportion est similaire à la maîtrise et au doctorat, mais grimpeait jusqu'à 64 % en 2022-2023 pour les stagiaires postdoctoraux.

4. Une occasion unique pour attirer des chercheurs de renom

Les tensions politiques et sociales jumelées aux défis budgétaires et aux contraintes politiques croissantes aux États-Unis y rendent la recherche plus difficile, notamment quand les travaux portent sur des sujets politiquement ciblés ou que les scientifiques ont des statuts migratoires à risque. Le Québec dispose d'une occasion unique d'attirer des talents reconnus y travaillant. Un sondage non probabiliste effectué auprès de 1600 d'entre eux par le journal scientifique *Nature* soutient que 75 % des chercheuses et chercheurs américains considèrent quitter les États-Unis et que le Québec et le Canada se démarquent comme des destinations prisées¹¹.

Avec trois autres universités québécoises à forte concentration de recherche, soit l'Université Laval, l'Université McGill et l'Université de Sherbrooke, nous avons récemment plaidé auprès des gouvernements en faveur d'une politique ambitieuse pour attirer des chercheuses et chercheurs internationaux talentueux¹².

Le haut degré de sécurité de la société québécoise, la liberté d'enseignement, la liberté de recherche et la qualité incontestable de nos établissements universitaires sont autant d'avantages comparatifs qui nous permettent d'attirer les meilleurs chercheuses et chercheurs. Les universités québécoises sont des leaders capables d'attirer et d'intégrer ces talents à leurs écosystèmes de recherche, ce qui leur permet en retour de continuer à innover au bénéfice de la population québécoise et de rayonner sur la scène internationale.

5. Le besoin de prévisibilité

Nous saluons l'intention du gouvernement d'assurer une planification sur quatre ans, qui permettrait une meilleure prévisibilité. Toutefois, nous insistons pour être consultés en amont de toute publication de décret ayant une incidence sur les universités. Le cahier de consultation évoque la possibilité de nouveaux décrets pour encadrer l'immigration temporaire : il est crucial d'éviter une approche fragmentée ou improvisée. Il est également impératif d'arrimer toute modification potentielle ayant trait aux étudiants internationaux au

⁹ *Ibid*, p. 6. Dans les pays de l'OCDE, l'entreprise est responsable d'environ 71 % de la recherche-développement ; au Canada, ce n'est que 52 %.

¹⁰ Statistique Canada, *Proportion d'effectifs Canadiens et d'étudiants internationaux, selon la Classification Internationale Type de l'Éducation*, 20 novembre 2024, en ligne : <https://bit.ly/4oB3sjY>.

¹¹ Alexandra Witze, *75% of US scientists who answered Nature poll consider leaving*, *Nature*, 27 mars 2025, en ligne : <https://www.nature.com/articles/d41586-025-00938-y>.

¹² Université Laval, Université McGill, Université de Montréal et Université de Sherbrooke, *Plateforme Polaris*, 23 mai 2025, en ligne : <https://liens.umontreal.ca/4lp1wZe>.

calendrier du processus d'admission dans les établissements universitaires. La stabilité et la clarté sont des conditions essentielles pour maintenir un système d'immigration efficace et attractif.

Le processus de recrutement international, de l'attraction et la sélection jusqu'à l'accueil des étudiants et étudiantes, est une démarche complexe, exigeante et hautement compétitive. L'Université de Montréal consacre des ressources conséquentes pour mettre au point des stratégies de recrutement éthiques et responsables, conformément aux normes les plus élevées. C'est parfois après plusieurs années de démarchage qu'un étudiant étranger ou une étudiante étrangère choisit l'une ou l'autre des universités québécoises. Ce processus a été résumé dans nos travaux présentés à l'occasion de l'étude du projet de loi n° 74¹³.

Bien que nous comprenions l'objectif des deux paliers de gouvernement de stabiliser le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux, notamment ceux qui fréquentent certains établissements ayant des pratiques dont le degré de probité est discutable, l'effet cumulatif des mesures entraîne une incertitude et un climat de méfiance dans la population étudiante internationale. Pour l'Université de Montréal, cela se traduit concrètement par une baisse des demandes internationales d'admission ainsi qu'une baisse des inscriptions :

	Au 8 août 2024	Au 12 août 2025	Variation absolue	Variation en pourcentage
Candidatures internationales au 1^{er} cycle	7619	4782	-2837	-37,2 %
Nouvelles inscriptions internationales au 1^{er} cycle	1623	1118	-505	-31,1 %
Candidatures internationales aux cycles supérieurs	6852	4863	-1989	-29 %
Nouvelles inscriptions internationales aux cycles supérieurs	1233	1015	-218	-17,7 %

La diminution prévue du nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux risque de réduire les revenus des universités. Cette baisse survient dans un contexte où l'augmentation des enveloppes de fonctionnement pour 2025-2026 n'est que de 0,7 % et où la nouvelle formule de financement limite le soutien à la croissance des effectifs étudiants à 70 %¹⁴. L'ensemble de ces facteurs affaiblira la capacité de nos établissements à offrir des environnements d'enseignement, de recherche et d'innovation de qualité. Cette fragilisation, tout comme la perte des étudiantes et étudiants eux-mêmes, compromet la santé financière des universités québécoises, nuit à leur compétitivité face aux autres concurrentes et, en fin de compte, porte atteinte à un élément central de notre fierté collective : l'excellence et le rayonnement international de notre enseignement supérieur.

¹³ Université Laval, Université McGill, Université de Montréal et Université de Sherbrooke, *op. cit.*, p. 5 et 6.

¹⁴ Ministère de l'Enseignement supérieur, *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : année universitaire 2023-2024*, mars 2024, p. 56.

6. Les étudiants internationaux sont des contributeurs nets aux services

Les étudiantes et étudiants internationaux des universités, en plus de ne représenter qu'une faible proportion des titulaires de permis d'immigration temporaire délivrés au Québec, arrivent pour la plupart seuls, en bonne santé, et après avoir démontré leur capacité financière¹⁵. Puisqu'en moyenne 64,5 % d'entre eux arrivent dans la vingtaine (de 20 à 29 ans)¹⁶, ils ont déjà acquis une formation jusqu'au préuniversitaire dont le coût est évalué à 336 675 \$ pour un étudiant québécois ou une étudiante québécoise¹⁷. En clair, les étudiantes et étudiants internationaux sont une forme d'immigration économiquement bénéfique pour le Québec, qui n'a pas à dépenser ces sommes, mais qui profite de leur contribution scientifique et professionnelle. Le volume d'étudiantes et d'étudiants étrangers permet également de proposer des cours et dans certains cas des programmes entiers que l'effectif étudiant québécois seul ne permettrait pas de justifier, ce qui augmente l'offre de services pour tous. En contrepartie, nos universités mettent plusieurs services à leur disposition, avant et après leur arrivée sur nos campus, entre autres pour s'assurer qu'ils sont logés adéquatement¹⁸.

Environ 50 % des étudiantes et étudiants internationaux des cycles supérieurs dans les universités canadiennes deviennent résidents permanents dans les 10 années suivant l'obtention du diplôme¹⁹. Sur la moyenne et la longue durée, ces personnes hautement scolarisées se retrouveront parmi les membres de la société les plus susceptibles de décrocher des emplois bien rémunérés et de rester en bonne santé, et les moins susceptibles d'être sans emploi au cours de leur vie. Ceux qui décideront de s'établir à l'extérieur du Québec ou du pays après leurs études sont susceptibles de devenir des innovateurs au sein de leur communauté et des partenaires de recherche et d'innovation pour le Québec.

La contribution directe au PIB du Québec de la demande de biens et services de la part des étudiantes et étudiants internationaux sur le territoire est estimée à plus de 3,8 milliards de dollars²⁰. Et en 2022, on estimait la part des dépenses de ces étudiants sur les recettes fiscales du Québec à 1,1 milliard de dollars²¹.

¹⁵ Université Laval, Université McGill, Université de Montréal et Université de Sherbrooke, mémoire projet de loi n° 74, *op. cit.*, p. 8.

¹⁶ Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 : Recueil statistique sur l'immigration au Québec*, 2025, p. 118.

¹⁷ Volume 10, *Savoirs sans frontières : Regards sur l'impact de la communauté étudiante internationale universitaire au Québec*, p. 7, en ligne : <https://www.volume10.com/intelligence>.

¹⁸ En 2024-2025, ce sont 66 % de nos 1123 chambres de résidences étudiantes qui sont occupées par des étudiants internationaux.

¹⁹ Crossman, Eden et al., *Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : un sommaire des tendances récentes*, Statistique Canada, en ligne : <https://bit.ly/46Wci5E>.

²⁰ *Impacts économiques de l'éducation internationale au Canada*, rapport final présenté à Affaires mondiales Canada par Roslyn Kunin Associates, 2023, à la p. 17.

²¹ *Ibid.*, à la p. 23

Choix stratégiques

- Des secteurs économiques ou des professions particulières devraient-ils être priorités ?
- Des niveaux d'étude ou des programmes d'étude spécifiques devraient-ils être protégés des mesures de réduction ?
- Les mesures proposées devraient-elles tenir compte de la dimension régionale ?

1. Les cycles supérieurs comme vecteur d'innovation, de productivité et de développement économique

Pour l'ensemble des raisons énoncées à la section sur l'importance des cycles supérieurs pour l'innovation et la recherche-développement, il est impératif que le Québec envoie un signal clair : il privilégie l'accueil de ces étudiantes et étudiants hautement qualifiés.

Les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs jouent un rôle central dans l'écosystème de l'innovation, de la recherche et du développement économique et social du Québec. Leur présence dans nos laboratoires, nos équipes de recherche et nos partenariats industriels est essentielle pour faire germer des idées nouvelles, stimuler la productivité et répondre aux grands défis sociétaux. Les scientifiques, les laboratoires et les étudiants et étudiantes sont les vecteurs de la recherche appliquée et de la diffusion des innovations. L'innovation, l'entrepreneuriat et les contributions publiques peuvent émerger de tous les domaines. Il est donc essentiel de ne pas restreindre l'accueil à certains secteurs ou disciplines, mais de maintenir une diversité de profils et de programmes.

Recommandation 1

Exclusion des cycles supérieurs des quotas

Exclure les étudiantes et étudiants des 2^e et 3^e cycles des plafonds d'immigration afin de préserver la capacité d'innovation et de recherche des universités.

2. Demandes de renouvellement des quotas

Nous souhaitons souligner que la transition vers les études supérieures, et pour certains le déménagement à l'étranger, constitue une étape majeure du parcours de vie, avec des impératifs scolaires et personnels fortement variables d'un profil à l'autre.

L'article 106 du Règlement sur l'immigration au Québec plafonne la durée maximale d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) à la durée officielle du programme ou du cycle d'études, à laquelle s'ajoutent trois mois de validité, pour un maximum de 49 mois.

Cette limite ne reflète pas la réalité de la population étudiante internationale, à plus forte raison des doctorants et doctorantes. La rédaction de thèse s'accompagne d'activités pédagogiques, de cours, de travaux de recherche et de diffusion, des éléments qui prolongent fréquemment le parcours au-delà de 49 mois.

Nous constatons toutefois que toute demande de renouvellement de plus de trois mois est traitée comme une nouvelle demande au regard du quota, même lorsque la personne poursuit son cursus. En moyenne, les étudiantes et étudiants internationaux terminent leur programme plus rapidement que les étudiants canadiens. Toutefois, nous accompagnons activement chaque personne afin d'optimiser les délais d'obtention des diplômes et de respecter, dans la mesure du possible, les échéances prévues. Malgré cela, des délais demeurent inévitables.

Uniquement pour l'Université de Montréal, un exercice de projection mené selon notre méthodologie interne prévoit, d'ici au 30 avril 2026, les demandes de renouvellement suivantes :

Cycle d'études	Nombre estimé de renouvellements
1 ^{er} cycle	335
2 ^e cycle	231
3 ^e cycle	143

Recommandation 2

Exclusion des demandes de renouvellement de CAQ

- Exclure les demandes de renouvellements de certificats d'acceptation du Québec (CAQ) de la comptabilisation des nouveaux étudiants et étudiantes dans le calcul du quota annuel.

Si l'on choisissait de ne pas donner suite à cette recommandation :

- Modifier l'article 106 du Règlement sur l'immigration au Québec afin d'y inscrire une période de renouvellement automatique correspondant à un nombre prédéterminé de trimestres par cycle d'études.

3. Dimension régionale

Le réseau universitaire québécois est un écosystème intégré, dont la portée dépasse largement les frontières administratives de ses établissements. La capacité collective des universités québécoises à attirer, accueillir et retenir les talents internationaux repose sur leur rayonnement global, qui ne se divise pas selon les régions, mais s'appuie sur une vision panquébécoise cohérente et solidaire.

Bien que notre siège administratif soit situé à Montréal, notre présence sur le territoire québécois est multiple et significative. Les membres de notre corps professoral, de nos groupes de recherche et de notre communauté étudiante internationale ne se concentrent pas exclusivement dans la métropole : plusieurs d'entre eux poursuivent leur formation dans nos installations régionales, notamment à notre Faculté de médecine vétérinaire sur campus de Saint-Hyacinthe et au campus délocalisé de Rimouski. Ces derniers constituent un avantage comparatif stratégique pour le Québec. En plus de se démarquer par les liens étroits qu'elle entretient avec le Cégep de Saint-Hyacinthe, l'Université du Québec à Rimouski et d'autres partenaires régionaux, notre Faculté de médecine vétérinaire accueille 7 membres du corps professoral, quatre cliniciens-enseignants et cliniciennes-enseignantes, 25 cliniciens-résidents et cliniciennes-résidentes et 19 personnes inscrites à l'internat de perfectionnement venant de l'étranger.

Nos activités de recherche transcendent elles aussi les frontières géographiques. Les chercheuses et chercheurs affiliés à nos chaires collaborent activement avec des collègues de différentes régions du Québec et ces échanges enrichissent l'ensemble du réseau universitaire québécois. Il est donc crucial de maintenir une approche intégrée et non segmentée de l'immigration étudiante et scientifique, afin de soutenir pleinement le développement de la recherche et de l'innovation dans toutes les régions.

Recommandation 3

Planification pragmatique de l'immigration étudiante et scientifique

Reconnaître et soutenir cette réalité interconnectée, en favorisant une approche globale pragmatique de l'attractivité universitaire, plutôt qu'une logique de régionalisation stricte.

4. Liste de traitement simplifié

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a rouvert, au 30 juin 2025, le volet des talents d'exception du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ). Cette réouverture est salubre pour les universités qui ont pris l'engagement d'offrir des postes permanents aux professeurs et professeurs recrutés à l'étranger et déjà établis au Québec. Nous saluons toute action du gouvernement visant à simplifier et à accélérer le traitement des demandes d'immigration pour les talents d'exception du milieu universitaire.

Nous devons toutefois revoir en partie la récente décision de retirer les professeurs et professeurs de la liste de traitement simplifié. Cette mesure a été prise sans consultation préalable avec les universités, parties prenantes clés pour cibler les besoins de talent. Nous demandons que les professeurs et professeurs soient réintégrés dans la liste de traitement simplifié, afin de faciliter l'intégration rapide de ces experts.

Nous saluons la volonté exprimée par le gouvernement du Québec de faire preuve de prévisibilité par le truchement des orientations pluriannuelles en matière d'immigration pour la période 2026-2029. Nous soutenons toutefois que ce réflexe de prévisibilité et de consultation doit s'étendre à l'ensemble des décisions touchant directement notre mission, y compris le recrutement de potentiels résidents permanents et résidentes permanentes.

Recommandation 4

Faciliter le recrutement de professeurs

- Réintégrer sans délai les professeurs et professeurs dans la liste de traitement simplifié.
- Instaurer un mécanisme de consultation obligatoire avec les établissements universitaires avant toute modification future de cette liste.
- Maintenir ouvert le volet des talents d'exception du PSTQ pour permettre aux universités de finaliser leurs engagements de titularisation des professeurs et professeurs internationaux déjà présents au Québec.

Orientations

Orientation 1

Réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec, en :

- Agissant dans les programmes pour lesquels le consentement du gouvernement du Québec est requis avant l'admission, et en visant une réduction d'environ 13 % du nombre de titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et dans le Programme des étudiants étrangers ;
 - Interpellant le gouvernement fédéral afin qu'il resserre conséquemment l'encadrement des admissions dans le Programme de mobilité internationale et des demandes d'asile à destination du Québec.
-

Dans un contexte où certaines préoccupations ont été soulevées quant à l'utilisation des permis d'études dans l'objectif détourné de faire une demande d'asile, nous tenons à réaffirmer que l'Université de Montréal prend ses responsabilités très au sérieux.

Nos critères de sélection sont stricts tant sur le plan scolaire que sur le plan linguistique. Les dossiers sont évalués par une équipe spécialisée, qui vérifie systématiquement l'authenticité des relevés de notes et refuse tout dossier frauduleux. De plus, dans la plupart de nos programmes la connaissance du français (niveau B2) est une condition d'admission, et non l'obtention du diplôme, ce qui nous distingue d'autres établissements francophones. Ces exigences sont clairement communiquées à nos futurs étudiants et étudiantes, de même que ce qui concerne les coûts réels des études et les obligations légales liées à leur statut. Nous informons également nos étudiants des conséquences à long terme sur leur dossier d'immigration du non-respect des lois en vigueur.

Nous avons de plus collaboré activement avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour mettre en œuvre, dans les délais prescrits, un système de validation des lettres d'admission. Ce mécanisme permet de mieux encadrer les demandes de permis d'études et de prévenir les abus. Nous sommes ouverts à poursuivre cette collaboration avec les deux paliers de gouvernement afin de renforcer les contrôles, tout en respectant les principes de gouvernance moderne, notamment en matière de protection des données personnelles. Nous insistons toutefois sur un principe fondamental : les universités ne doivent pas être transformées en agences de sûreté. Notre rôle est éducatif, et non coercitif.

Nous reconnaissons que certains acteurs ont abusé du système et qu'un encadrement renforcé est nécessaire. Toutefois, il est crucial d'éviter une approche punitive généralisée qui nuirait à l'ensemble du réseau universitaire. Il faut agir avec discernement et éviter de pénaliser le réseau de confiance formé parmi les établissements universitaires et collèges. Nous rappelons au gouvernement du Québec que l'intention initiale du projet de loi no 74 était de s'attaquer aux établissements irresponsables. Nous lui enjoignons à invoquer son orientation de réduire d'environ 13 % de titulaires de permis dans le Programme des étudiants étrangers pour intervenir auprès de ces acteurs qui sélectionnent des étudiantes étudiants internationaux sur la base de critères non scolaires. Sans prétendre faire une analyse exhaustive des quotas, nous souhaitons attirer l'attention du MIFI sur l'importante disparité entre les quotas attribués à certains établissements. Par exemple, le Collège supérieur de Montréal (8966) et le Collège Ellis (7806) ont des quotas plus élevés ou analogues à ceux d'institutions largement plus grandes comme l'Université de Montréal (8709), l'Université Laval (8276) et l'Université du Québec à Montréal (7674). C'est également vrai pour le Collège Universel (2578), le Collège LaSalle (2241) et l'École supérieure internationale de Montréal (2208) dont les quotas sont plus élevés ou égaux à ceux de Polytechnique de Montréal (2215) et HEC Montréal (1586). Nous déplorons

que ces établissements aient dans certains cas, malgré l'intention exprimée dans la foulée du projet de loi no 74, des quotas d'étudiantes et d'étudiants plus élevés que la plupart des universités québécoises.

Recommandation 5

Moduler la baisse des étudiants étrangers en fonction des projets d'enseignement et de recherche légitimes

- Traiter de manière distincte le réseau de confiance formé parmi les établissements universitaires et collèges afin d'y prioriser un maintien, voire un rehaussement des quotas ;
- Diminuer les quotas octroyés aux établissements n'effectuant pas une sélection sur la base de critères relatifs à l'enseignement et à la recherche et réaffecter la différence au réseau de confiance.
- Mettre en place un processus efficace d'échange d'information entre les ministères et les universités afin d'assurer une gestion cohérente et prévisible des quotas.
- Ajuster la réduction de 13 % des seuils d'immigration de manière différenciée, en appliquant une part plus importante de cette baisse au Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Orientation 2

Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 25 000 (2A), 35 000 (2B) ou 45 000 (2C) personnes immigrantes admises annuellement

L'analyse longitudinale présentée dans le cahier de consultation montre une réduction potentielle du nombre de résidents permanents et résidentes permanentes de 51 123 en 2018 à potentiellement 25 000 entre 2026 et 2029. Cette orientation, bien qu'étayée dans le cahier de consultation, aura une incidence directe sur la capacité du Québec à attirer une population étudiante internationale, un levier essentiel pour l'innovation, la recherche et la croissance économique.

Cet effet viendra paradoxalement s'ajouter à celui de l'imprévisibilité que nous avons connue dans les dernières années et alimentera la méfiance des meilleurs talents internationaux à l'égard du Québec. Alors que nous constatons déjà une baisse significative des demandes d'admission et des inscriptions, nous sommes d'avis que le gouvernement du Québec devrait adopter une cible prévisible et permettre d'envoyer le signal que nous sommes ouverts à l'immigration permanente francophone et hautement qualifiée.

Recommandation 6

Adopter le scénario C

Une fois adoptée la modulation proposée à la recommandation 5, fixer le seuil à 45 000 admissions, afin de limiter l'influence négative sur l'attractivité du Québec auprès des jeunes talents internationaux et de préserver notre capacité à former et à retenir des personnes immigrantes francophones hautement qualifiées.

Viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes et favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes

Les universités jouent un rôle clé dans l'atteinte des objectifs de francisation du gouvernement du Québec. Nous sommes des alliés naturels dans cette démarche et nous contribuons activement à ce que les résidentes et résidents permanents et temporaires maîtrisent le français, en cohérence avec la présente orientation.

À l'Université de Montréal, nous enseignons le français langue seconde depuis 1945, notamment par l'entremise de l'École de français de la Faculté de l'apprentissage continu (anciennement Faculté de l'éducation permanente). Nos cours s'adressent autant aux étudiantes et étudiants internationaux qu'aux résidentes et résidents permanents et aux citoyennes et citoyens canadiens non francophones. Nous offrons une gamme complète de formations adaptées à divers besoins : français général, oral, écrit, professionnel, universitaire, interculturel, ainsi qu'une école d'été linguistique qui attire des participants de partout, notamment des États-Unis.

Nous intégrons systématiquement la culture québécoise dans l'enseignement du français langue seconde. Plus le niveau de maîtrise augmente, plus nos cours mettent l'accent sur les dimensions culturelles et interculturelles. Deux cours en particulier illustrent cette approche : Introduction à la culture québécoise et Langue et culture : compréhension et expression.

Pour étudier à l'Université de Montréal, l'ensemble des étudiants et étudiantes du 1^{er} cycle doivent démontrer dès leur demande d'admission que leur français oral et écrit satisfait aux exigences du ou des programmes d'études choisis²². Pour ceux et celles dont le niveau de français oral ou écrit est considéré comme bas pour la réussite d'un programme universitaire, l'admission se fait à la condition de réussir un ou deux cours de français, nécessaires à l'obtention du diplôme²³. Parmi les personnes admises à l'automne 2024, 176 ont eu une prescription de cours de français écrit. Ce nombre était de 79 à l'hiver 2025, de 21 à l'été 2025 et de 90 à l'automne 2025²⁴, la réussite de ces cours est obligatoire pour la diplomation. Afin d'assurer un meilleur arrimage entre cette prescription et l'apprentissage étudiant, une nouvelle directive sur l'exigence du français entrera en vigueur à l'hiver 2026 pour l'effectif étudiant du 1^{er} cycle et certains étudiants et étudiantes des cycles supérieurs²⁵. Un travail de recensement des exigences linguistiques nécessaires à la réussite de l'ensemble des programmes de 2^e et 3^e cycle est en cours au sein de l'Université afin de prévoir des exigences analogues à celles qui viennent d'être établies pour le 1^{er} cycle. Notre objectif institutionnel est clair : la totalité de nos doctorants et doctorantes devraient parler français à la fin de leur cursus.

²² Université de Montréal, *op. cit.*, <https://francais.umontreal.ca/etudier-en-francais/exigence-a-ladmission/>.

²³ *Ibid.*

²⁴ Données en date du 6 août 2025.

²⁵ Université de Montréal, *op. cit.* <https://admission.umontreal.ca/exigence-de-francais/> ;

Université de Montréal, *Programmes visés par la nouvelle exigence de français*, en ligne : <https://liens.umontreal.ca/4m88t1Y>.

Bien que nous n'ayons pas d'indicateurs permettant d'affirmer avec certitude quel est le niveau de connaissance du français de notre population étudiante, nous communiquons au ministère de l'Enseignement supérieur à chaque trimestre universitaire la langue maternelle et la langue d'usage de chaque étudiant (annexe 1). Ces données démontrent que, loin de contribuer à l'anglicisation de Montréal, nos étudiants internationaux sont en grande majorité francophones : pour près 69 % d'entre eux, il s'agit de leur langue maternelle ou d'usage.

Nous sommes d'avis qu'il est possible et souhaitable d'attirer des étudiantes et étudiants internationaux non francophones et de les accompagner vers une pleine maîtrise du français en visant une francisation complète. Celles et ceux qui souhaitent demeurer au Québec devront, conformément aux règles du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), démontrer leur capacité à s'exprimer en français. Il en va de même pour tout le personnel enseignant, dont les membres doivent maîtriser le français dès son entrée en fonction²⁶. Quant au ou à la titulaire d'un poste menant à la permanence ou à un chercheur ou une chercheuse qui ne maîtriserait pas suffisamment le français, ils bénéficient d'un délai maximal de trois ans pour se conformer à la politique linguistique institutionnelle²⁷.

Recommandation 7

Mettre en œuvre l'orientation 3

Reconnaître le rôle des universités dans la francisation des étudiants et étudiantes non francophones, qu'ils soient citoyens canadiens, résidents permanents ou étudiants internationaux.

Orientation 4

Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec, afin qu'elles représentent entre 63 et 66 % des admissions à la fin de la période

Nous accueillons favorablement l'orientation du gouvernement du Québec visant à sélectionner une majorité de résidentes et de résidents permanents parmi les résidentes et résidents temporaires, incluant les étudiantes et étudiants internationaux. Cette approche reconnaît leur contribution réelle et durable au développement économique, social et scientifique du Québec.

Les critères actuels du PEQ, notamment l'exigence d'un niveau 7 de maîtrise du français et l'absence d'obligation de travail préalable, permettent déjà aux étudiantes et étudiants étrangers qui souhaitent s'établir au Québec de répondre à cette orientation. Dans ce contexte, la réouverture du PEQ pour les étudiants et étudiantes apparaît essentielle. À défaut, le Québec devrait se doter d'un mécanisme équivalent permettant d'accélérer le traitement des demandes de résidence permanente pour les personnes diplômées de l'étranger. Ce programme devrait s'étendre sur la période de 2026 à 2029 et même au-delà. Il devrait également

²⁶ Article 10.1, <https://liens.umontreal.ca/47vFRRez>.

²⁷ *Ibid.*, 10.1 et 10.2

demeurer accessible sans égard à la profession, afin de préserver la diversité disciplinaire qui alimente l'innovation dans une économie du savoir.

Nous insistons également sur l'importance de ne pas créer de programme parallèle au Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), qui risquerait de restreindre l'accès à la résidence permanente à certaines professions. Nous le réitérons : l'innovation peut émerger de toutes les disciplines, et le Québec doit continuer à miser sur cette pluralité pour maintenir son avantage compétitif.

Recommandation 8

Reconduire le Programme de l'expérience québécoise

Considérer tout autre mécanisme prévisible et accessible sans égard à la profession permettant le traitement accéléré des demandes de résidence permanente pour les personnes diplômées de l'étranger.

Orientation 5

Maintenir une forte proportion d'immigration économique, soit de plus de 60 %, dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux en main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques priorités de l'économie québécoise

Nous reconnaissons la légitimité de l'objectif gouvernemental de mieux arrimer l'immigration aux besoins du marché du travail. Toutefois, nous croyons fermement que cet objectif ne doit pas se traduire par une réduction du nombre d'étudiantes et étudiants étrangers accueillis dans les universités québécoises.

La formation universitaire s'inscrit dans une perspective de moyen et long terme. Comme il a été dit plus haut dans notre énoncé de principes, les personnes diplômées de l'étranger contribuent à la société québécoise bien au-delà de leur parcours universitaire, tant sur le plan économique que sur les plans scientifique, culturel et social. Une sélection fondée uniquement sur les besoins immédiats du marché du travail risque de compromettre cette contribution. En effet, les besoins évoluent rapidement : un domaine en forte demande aujourd'hui pourrait ne plus l'être au moment où l'étudiant ou l'étudiante termine sa formation.

C'est pourquoi nous recommandons de ne pas appliquer cette logique d'arrimage aux universités. Bien que cette approche puisse être pertinente pour certains volets de l'immigration à très court terme, elle ne doit pas s'imposer à l'ensemble du système universitaire, qui repose sur une vision prospective et sur la formation de talents dans toutes les disciplines.

Si une telle orientation devait néanmoins être envisagée, elle devrait être pilotée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), plutôt que par les données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le MEIE est plus à même de faire une lecture stratégique et à long terme des besoins en main-d'œuvre, en lien avec les priorités d'innovation et de développement économique du Québec.

Enfin, il est important de rappeler que l'innovation peut émerger de toutes les disciplines. Le philosophe spécialisé en intelligence artificielle, la chimiste travaillant dans le secteur minier ou encore le chercheur en sciences sociales peuvent tous jouer un rôle clé dans l'économie du savoir. Restreindre l'immigration étudiante à certaines professions affaiblirait notre capacité d'innovation.

Cette analyse renforce notre appui au scénario C proposé par le gouvernement, qui prévoit un seuil de 45 000 admissions. Ce scénario permettrait de préserver la place des étudiantes et étudiants internationaux dans notre stratégie d'immigration, tout en assurant un équilibre entre les impératifs économiques et les objectifs de société.

Recommandation 9

Reconnaître la plus-value pour l'innovation et l'apport économique à moyen et long terme des étudiants internationaux

- Préserver la capacité du gouvernement à sélectionner une immigration permanente parmi les étudiantes et étudiants étrangers souhaitant demeurer au Québec indépendamment des enjeux de main-d'œuvre à court terme.
- Reconnaître que les étudiantes et étudiants étrangers, à plus forte raison ceux des 2e et 3e cycles, sont une plus-value économique pour nos entreprises et notre société et que restreindre leurs possibilités de rester au Québec affaiblirait notre capacité d'innovation.

Si le gouvernement choisissait tout de même d'aller de l'avant avec une sélection qui serait fonction des besoins en main-d'œuvre parmi les étudiantes et étudiants étrangers souhaitant devenir immigrants permanents :

- S'arrimer aux priorités du MEIE en matière de main-d'œuvre, d'innovation et de développement économique, plutôt que sur les besoins en main-d'œuvre à court terme.

Orientation 6

Rééquilibrer la répartition des admissions dans les programmes d'immigration humanitaire, afin de favoriser les personnes résidant sur le territoire québécois

Nous n'avons pas de commentaire à formuler sur cette orientation, hormis déclarer notre volonté de travailler avec les deux paliers de gouvernement tel qu'exprimé à l'orientation 1.

Conclusion

Dans ce mémoire, nous avons d'abord situé la question des étudiants internationaux au cœur de la stratégie universitaire et économique du Québec. Nous avons souligné leur contribution essentielle à l'innovation, à la productivité et au rayonnement de nos laboratoires et de nos programmes de cycles supérieurs. Cette mise en contexte a servi de fondement à notre analyse des choix stratégiques présentés dans le cahier de consultation et a préparé le terrain à nos recommandations concrètes.

Au fil de notre réflexion, trois enjeux prioritaires ont émergé. Tout d'abord, les cycles supérieurs se révèlent un levier majeur pour combler le déficit d'innovation et de productivité de notre économie. Nous défendons l'exclusion de ces étudiants des plafonds d'immigration et de la comptabilisation des renouvellements de CAQ, tout en proposant un cadre réglementaire adapté à la réalité prolongée des doctorants. Ensuite, nous avons insisté sur l'importance de préserver un espace universitaire panquébécois, plutôt que de fragmenter notre attractivité selon des régions. Enfin, nous demandons une révision du régime simplifié de traitement pour les professeures et professeurs, ainsi qu'un maintien ouvert du volet talents d'exception pour honorer nos engagements de titularisation.

Ces constats se traduisent en neuf recommandations clés :

1. Exclure les étudiantes et étudiants des 2^e et 3^e cycles des quotas d'immigration.
2. Retirer les renouvellements de CAQ du calcul des nouveaux étudiants et étudiantes, ou instaurer une période de renouvellement automatique.
3. Adopter une planification pragmatique et globale de l'immigration étudiante.
4. Réintégrer immédiatement les professeures et professeurs au traitement simplifié, avec consultation obligatoire des établissements universitaires.
5. Moduler la baisse de quotas selon la qualité académique et la confiance institutionnelle.
6. Fixer, dans ce cadre, le seuil d'admissions à 45 000 (scénario C).
7. Mettre en œuvre l'orientation 3 pour la francisation des non-francophones.
8. Reconduire le Programme de l'expérience québécoise.
9. Reconnaître la valeur à moyen et long terme des étudiantes et étudiants internationaux, notamment des 2^e et 3^e cycles.

En conclusion, ces propositions concrètes visent à préserver la vitalité de nos universités et à renforcer la place du Québec sur la scène internationale, tout en assurant un équilibre durable entre attractivité, qualité académique et développement économique.

Annexe 1

Tableau 1

Nombre d'étudiants dont le français est la langue maternelle par cycle au trimestre d'automne 2025

Cycles	Langue maternelle	CC + RP	Étudiant international	Total français	Total d'étudiants
1^{er} cycle	Français	31 206	4 140	35 346	43 982
2^e cycle	Français	7 790	2 338	10 128	13 172
3^e cycle	Français	1 588	753	2 341	3 553
RESM*	Français	1 236	128	1 364	1 814
Total général		41 820	7 359	49 179	62 521

*RESM : Résident en médecine

Tableau 2

Nombre d'étudiants dont le français est la langue d'usage par cycle au trimestre d'automne 2025

Cycles	Langue d'usage	CC + RP	Étudiant international	Total français	Total d'étudiants
1^{er} cycle	Français	30 614	4 215	34 829	43 982
2^e cycle	Français	7 885	2 281	10 166	13 172
3^e cycle	Français	1 594	742	2 336	3 553
RESM*	Français	1 275	125	1 400	1 814
Total général		41 368	7 363	48 731	62 521

*RESM : Résident en médecine

Tableau 3

Proportion d'étudiants dont le français est la langue maternelle par cycle au trimestre d'automne 2024

Cycles	Langue maternelle	CC + RP	Étudiant international
1 ^{er} cycle	Français	81,51 %	73,76 %
2 ^e cycle	Français	77,87 %	69,88 %
3 ^e cycle	Français	77,73 %	50,77 %
RESM*	Français	79,08 %	53,22 %
Global	Français	80,59 %	68,93 %

*RESM : Résident en médecine

Tableau 4

Proportion d'étudiants dont le français est la langue d'usage par cycle au trimestre d'automne 2024

Cycles	Langue d'usage	CC + RP	Étudiant international
1 ^{er} cycle	Français	80,79 %	74,35 %
2 ^e cycle	Français	79,71 %	68,69 %
3 ^e cycle	Français	78,19 %	49,91 %
RESM*	Français	81,00 %	52,88 %
Global	Français	80,48 %	68,69 %

*RESM : Résident en médecine